

Bulletin Municipal 2016

ESPINASSE



ESPINASSE

Bulletin municipal 2016



Impression Agence ICombraille - Pionsat 04 73 52 33 42



Bulletin municipal

Directeur de Publication :

Marc GIDEL

Collecte de la documentation /
Rédaction /Réalisation de la
maquette

Patricia ROSSIGNOL

Crédit Photos :

Mairie d'Espinasse

SOMMAIRE

Page 1 **Images de couverture :**

Panneau à la Bourgeade, Vieille roue à Murat,

Pigeonnier au Bourg, fête 2015

Page 2 **Image « Etang à la Bourgeade »**

Page 3 **Le sommaire**

Page 4 **Le mot du maire**

Page 5 **Les vœux 2016**

Page 6 **L'état civil**

Page 7 **Les principales délibérations**

Page 8 **Réglementation**

Page 10 **Imposable ou non**

Page 12 **Le budget général**

Page 14 **Le nouveau découpage**

Page 16 **Accueil au public**

Page 21 **Centre communal d'action sociale**

Page 22 **Les travaux réalisés**

Page 24 **Schéma de desserte forestière**

Page 26 **2015 en images**

Page 28 **La XVIIIème fête**

Page 30 **Les Associations**

Page 32 **La vie participative**

Page 33 **Jeu**

Page 34 **Invitation**

Page 35 **Image « XVIIIème fête »**

La Reine 2015

Page 36 **Image de couverture :**

Le Bourg en automne

Dans le contexte de rigueur budgétaire national, la baisse des dotations accordées aux communes s'accroît d'année en année. Pour autant, nous restons mobilisés afin de maintenir un développement indispensable à la survie de notre commune, même si celui-ci est réduit à la part congrue.

Pour 2016 nous avons programmé la réalisation des travaux de mise en conformité administrative et technique du bâtiment scolaire. Un budget de l'ordre de 100 000 euros sera nécessaire et pour la première fois depuis dix ans, nous serons contraints d'avoir recours à l'emprunt. La première tranche de travaux concernera la salle polyvalente et la cantine. La seconde devrait être consacrée aux salles de classe. Avant d'engager ces travaux nous attendons la décision de l'inspection académique concernant le maintien de trois classes sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Vu le nombre d'élèves fréquentant le R.P.I., de légitimes inquiétudes subsistent. Il est dommage, pour des raisons pourtant souvent compréhensibles, que de trop nombreux parents aient fait le choix de scolariser leurs enfants à l'extérieur.

Pendant les travaux, la salle des fêtes ne sera pas disponible. Nous sollicitons votre compréhension pour la gêne procurée et tout particulièrement celle des dirigeants associatifs. Nous leurs adressons nos félicitations et nos remerciements pour le travail d'animation qu'ils assurent tout au long de l'année.

À l'aube de cette nouvelle année, partager le plaisir de vivre ensemble, c'est d'abord aimer notre commune et participer à son animation. C'est cet attachement à notre village qui nous unit. En 2016, souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles en évitant le repli sur soi.

Nous avons une pensée pour celles et ceux qui sont frappés par le deuil, la maladie et pour les personnes âgées dont la santé est fragile et qui n'ont pu partager ces moments de fête. Nous leurs exprimons notre fraternité et toute notre amicale sympathie. En espérant que cette année 2016 apportera la sérénité à chacun d'entre nous.

Amitiés et dévouements.

Marc GIDEL

SHANA TOVA GOTT
FELICE ANNO NUOVO NYTT
BONNE ANNÉE ÅR
2016
HAPPY NEW YEAR
FELIZ AÑO NUEVO
С НОВЫМ ГОДОМ
EIN GUTES NEUES JAHR
HAPPY NEW YEAR
FROHES NEUES JAHR

*Le Maire et le Conseil Municipal
convient chacun et chacune
avec le plus grand plaisir pour*

Voeux du NOUVEL AN

Dimanche 10 Janvier 2016

dès 14H30 à la
Salle des fêtes.



Le majestueux sapin de la place
offert par Monsieur **Bernard THEVENET** de Latroux.

Merci pour la lecture de ce bulletin municipal édition 2016.

Recevez nos excuses pour la parution éventuelle dans ces pages d'erreurs ou coquilles malencontreusement et involontairement publiées.

ETAT CIVIL 2015



Naissances

Léo Gérard Dominique **LEMAIRE** le 20 mars à Montluçon.
Adam **GONTERO** le 15 juillet à Beaumont
Noélie Marie **AUBIGNAT** le 10 novembre à Clermont –Ferrand



Mariage

David FERNANDEZ et **Pascal** Claude Marie **JEHAN**
le 13 juin

Décès

Elie Augustin **GIDEL** le 26 janvier à Montluçon
résidant au Bois du Mas
Elie Aristide Georges **NOUHEN** le 25 avril à Espinasse
résidant au Champ de Praciaux

Inhumations

Igniacio PEREZ le 19 février
Marie Rose Denise Augustine **CLERET** le 24 mars.



COORDONNEES DES SERVICES

Les emplois du temps des personnels, les horaires d'ouverture des services, les noms des responsables pouvant varier au cours de l'année civile, il faut s'adresser au secrétariat de la mairie en particulier concernant l'école, la cantine, les temps d'activité périscolaire, le ramassage ou l'agence postale mais aussi pour le service du Bus des Montagnes.

Mairie 04 73 85 72 60

mairie-espinasse.63@wanadoo.fr

(fermeture hebdomadaire du secrétariat le mardi).

Il en est de même pour les compétences de l'intercommunalité tels que la salle multimédia à Espinasse, le RAM et le service enfance-jeunesse, le portage des repas ou l'aide à domicile.

Standard de la Communauté de Communes Cœur de Combraille

04 73 85 84 58

PRINCIPALES DELIBERATIONS 2015

Avril:

- * Adoption des comptes administratifs et des budgets primitifs (principal et assainissement).
- Vote des taux d'imposition 2015 inchangés par rapport à 2014 :
 - Taxe d'habitation : 6,28% - Foncier bâti : 9,32% - Foncier non bâti : 54,23%.
- Modification des statuts du Bus des Montagnes de la région de St Gervais.
- Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise aux normes en accessibilité et sécurité de la salle polyvalente du bâtiment d'école. Le coût à la charge de la commune est estimé à 60 000,00 euros TTC.

Juin :

- Suite au contrat signé entre Auvergne Très Haut Débit (filiale du groupe Orange) et la Régie Auvergne Numérique (créée par la Région) pour une mission de service public en matière de télécommunication), le conseil municipal autorise l'implantation de poteaux Wifi Max sur le domaine public non routier de la commune.

Août :

- Décision de rééquipement informatique pour le secrétariat de mairie du fait de la proposition du syndicat mixte pour l'aménagement des Combrailles (SMADC) d'adhésion au groupement de commandes de matériel pour réduction des coûts. Les besoins définis sont : Ensemble de type 1 : ordinateur + écran pour un montant de 1 500,00 euros TTC. La dépense sera inscrite au budget 2016.
- Délibération contre l'extension des compétences obligatoires des communautés de communes au détriment des communes (en particulier : aménagement de l'espace, gestion des milieux naturels, eau et assainissement, déchets...).
- Nomination de Patricia GOURSON comme coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2016.

Octobre :

- Au vu du code de la construction et de l'habitation, de la loi du 11.2.2005, des ordonnances et décrets de 2014, il est obligatoire de mettre les établissements recevant du public aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées. Il faut donc établir un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). La commune élabore ce dernier sur 3 ans.
- Tarif du repas cantine réévalué : 2,60 euros pour les élèves, 3,85 euros pour les adultes.
- Nomination de l'agent recenseur 2016 : Madame Odette DEHEDIN.

Décembre :

- Les subventions FIC (fond d'intervention des communes) et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et FCTVA obtenus pour le projet de mise en conformité administrative et technique du bâtiment école s'élèvent à 50 088 euros. Cependant vu le coût restant à la charge de la commune soit 50 712 euros, il est proposé de contracter un emprunt à hauteur de 50 000 euros.
- Vote contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet (Cœur de Combrailles, Pays de St Eloy, Pays de Pionsat et 4 communes du Pays de Menat), et propose un regroupement plus large comprenant les communautés de communes actuelles de : Cœur de Combraille, Côtes de Combrailles, Pays de Menat, Pays de St Eloy, Pays de Pionsat, Manzat communauté, et la commune de Virlet (soit le regroupement des projets 9 et 10 de la proposition de Monsieur le Préfet).

REGLEMENTATION



Accessibilité aux établissements recevant du public

Depuis le 1er janvier 2011, les établissements recevant du public de catégorie 1 à 4 ont fait l'objet d'un diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées et d'une évaluation des coûts pour rendre chaque bâtiment accessible.

L'accessibilité des Etablissements recevant du public est une obligation légale : tous les ERP existants doivent se mettre en conformité avec la réglementation accessibilité pour le 1er janvier 2015 au plus tard par leur inscription à l'agenda d'accessibilité programmée. Sont concernés par cette loi « tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non », qu'il s'agisse de structures fixes ou provisoires, publiques ou privées. Plus de 650 000 établissements recevant du public sont recensés en France.

Cinémas, théâtres, magasins, bibliothèques, écoles, restaurants, hôtels, hôpitaux, gares, mairies, lieux de culte, etc. sont des ERP qui entrent dans le cadre de la loi et doivent être rendus accessibles au 1er janvier 2015.

Type d'établissement Catégorie 5	SI	+ Total des étages		= Seuil maximum du total du public à tous les niveaux à ne pas dépasser
		Sous-sol	Total des étages	Total de tous les niveaux
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées			20 résidents 100 (résidents + visiteurs)
L	Salles d'audition, de conférences, de réunions, de quartier ou réservées aux associations	100		200
	Autres salles (spectacles, usages multiples)	20		50
M	Magasins de vente, centres commerciaux	100	100	200
N	Restaurants, cafés, bars, brasseries, etc...	100	200	200
O	Hôtels, pensions de famille, etc...			100
P	Salles de danse et salles de jeux	20	100	120
R	Ecoles maternelles, crèches, haltes-garderies, jardin d'enfants	interdit		100
			20 si ERP ¹ ne comporte qu'un seul niveau, situé en étage	
	Autres établissements	100	100	200
	Locaux réservés au sommeil			30
S	Bibliothèques, centres de documentation	100	100	200
T	Salles d'expositions, à vocation commerciale	100	100	200
U	Etablissements de soins			100 (consultants + lits de jour + visiteurs) sans hébergement 20 lits d'hospitalisation avec hébergement
V	Etablissements de culte	100	200	300
W	Administrations, banques	100	100	200
X	Etablissements sportifs couverts	100	100	200
Y	Musées	100	100	200
PA	Etablissements de plein air			300
EF	Etablissements flottants	Pas de 5 ^e catégorie		
GA	Gares			200

1. ERP : Etablissement Recevant du Public.

Les ERP neufs dont le permis de construire a été déposé à compter du 1er janvier 2007 respectent quant à eux la nouvelle réglementation sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures, et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Les ERP sont classés en 5 catégories selon leur capacité d'accueil.

Cat 1 : au dessus de 1 500 personnes

Cat 2 : 701 à 1 500 personnes

Cat 3 : 301 à 700 personnes.

Cat 4 : 300 personnes et au dessus exception faite de la 5ème catégorie

Cat 5 : ERP dans lesquels, l'effectif n'atteint pas le chiffre fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'établissement.



Déclaration préalable pour les projets sans permis de construire

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

IMPOSABLE OU NON



Une exonération de vos impôts locaux

A partir de 60 ans (ou si vous êtes titulaire de certaines allocations), vous pouvez bénéficier de divers avantages fiscaux relatifs à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière.

Taxe d'habitation et contribution à l'audiovisuel public

Une **exonération totale** de taxe d'habitation et un dégrèvement de contribution à l'audiovisuel public sur la résidence principale sont réservés aux personnes âgées de plus de 60 ans ou veuves quel que soit leur âge, ou infirmes ou invalides ne pouvant subvenir par leur travail aux nécessités de leur existence ainsi qu'aux personnes titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (articles L.815-1 et L.815-24 du Code de la sécurité sociale) :

- qui disposent de revenus modestes :
 - le revenu fiscal de référence de l'année précédente ne doit pas dépasser un certain montant (pour la contribution à l'audiovisuel public, se reporter aux plafonds, rubrique « En savoir plus » en bas de page),
 - et non assujetties à l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'année précédente.
- et qui occupent leur habitation :
 - soit seules ou avec leur conjoint
 - soit avec des personnes comptées à charge à pour l'impôt sur le revenu
 - soit avec des personnes dont le montant du revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas certaines limites (se reporter aux plafonds, rubrique « En savoir plus » en bas de page) ou titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (articles L.815-1 et L.815-24 du code de la sécurité sociale). Toutefois, les revenus d'une tierce personne assistant une personne infirme ou invalide ne sont pas pris en compte.

Cette exonération est accordée **automatiquement**, sans démarche de votre part. Toutefois, si vous y avez droit et si elle ne vous a pas été appliquée, demandez-la à votre centre des finances publiques, notamment lorsque vous remplissez les conditions d'exonération pour la première fois.

À NOTER

Les personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que les veufs et veuves, non passibles de l'ISF et respectant les conditions de cohabitation et de ressources citées ci-dessus peuvent demander le **dégrèvement de la taxe d'habitation** de leur résidence principale s'ils l'occupent avec un ou plusieurs enfants majeurs, si ces derniers sont imposés personnellement à l'impôt sur le revenu et inscrits comme demandeurs d'emploi et ne disposent pas de ressources supérieures à un certain montant.

Par ailleurs, **les personnes qui accueillent sous leur toit un ascendant (parents ou grands-parents) âgé de plus de 70 ans ou infirme**, peuvent bénéficier d'un **abattement sur leur taxe d'habitation**, si l'ascendant a perçu l'année précédente un revenu fiscal de référence inférieur aux plafonds (se reporter aux plafonds, rubrique « En savoir plus » en bas de page).



IMPOSABLE OU NON

De nombreux foyers habituellement exonérés ont reçu un avis d'imposition en 2015.

Depuis Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un dispositif pour maintenir l'exonération des TH et TF des personnes auparavant exonérées pour des raisons liées à l'âge ou au revenu.

SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

Vous serez automatiquement remboursés ;
si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ

Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

La taxe foncière sur les propriétés bâties

Plus d'infos sur : www.impots-gouv.fr

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une exonération ou d'un dégrèvement.

Vous devez, au 1er janvier 2015, remplir les **conditions** suivantes :

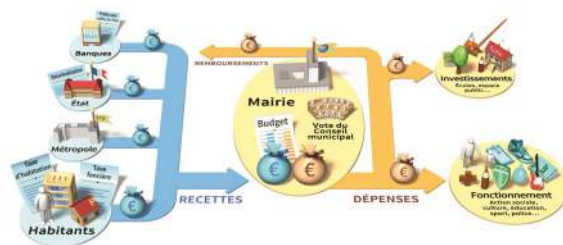
- avoir un revenu fiscal de référence l'année précédente qui n'excède pas certaines limites (se reporter aux plafonds, rubrique « En savoir plus » en bas de page),
- occuper ce logement :
 - soit seul ou avec votre conjoint ;
 - soit avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;
 - soit avec des personnes titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (articles L.815-1 et L.815-24 du code de la sécurité sociale) ;
 - soit avec des personnes dont le montant du revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas certaines limites. (se reporter aux plafonds, rubrique " En savoir plus " en bas de page).

Ces deux conditions remplies, **vous avez droit** :

- si **vous êtes âgé de plus de 65 ans et de moins de 75 ans** au 1er janvier 2015, à un dégrèvement automatique de 100 € de la taxe foncière relative à votre habitation principale.
- si **vous êtes âgé de plus de 75 ans**, à une exonération de la taxe foncière sur votre résidence principale, appliquée automatiquement, et à une exonération de la taxe foncière sur votre résidence secondaire si vous en faites la demande.

À NOTER
- L'exonération ne concerne pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. - Les allègements de taxe foncière sur les propriétés bâties et/ou de taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public, en faveur des personnes de condition modeste contraintes de quitter leur habitation principale pour être accueillies en maison de retraite sont maintenus dans la mesure où elles conservent néanmoins la jouissance exclusive de leur ancienne résidence principale et remplissent toujours les conditions requises pour bénéficier de ces allègements.

LE BUDGET GENERAL 2015

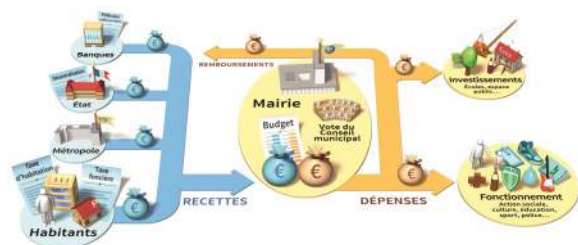


Les dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2015	CA 2015	% Exéc.
60	Combustibles, eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, alimentation	50800	44895,37	
61	Entretien de matériel et biens divers, assurances	29680	19638,41	
62	Fêtes et cérémonies, frais de télécommunication, affranchissement, transport scolaire	9300	7224,8	
63	Impôts locaux	2600	2507	96,42
12	Charges de personnel et frais assimilés	102000	100445,35	98,48
14	Atténuation de produits	0	0	0
65	Participation aux différents organismes de coopération intercommunales, indemnités des élus, participation au budget d'assainissement et CCAS	83312	77970,3	93,59
66	Charges financières	4950	4948,18	99,96
67	Charges exceptionnelles	200	0	0
68	Dotations aux provisions	0	0	0
22	Dépenses imprévues	2000	0	0
23	Virement à la section d'investissement	35266,73	0	0
42	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2191	2191	100
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	322299,73	259820,41	80,61

Les recettes de fonctionnement

Compte	Libellé	BP 2015	CA 2015	% Exéc.
13	Atténuation de charges	1100	1147	104,27
70	Concessions cimetière, redevance occupation domaine public, remboursement cantine, ordures ménagères	24324	22489,97	92,46
73	Impôts et taxes	93275	88804,71	95,21
74	Dotations et participations	124117	118365,26	95,37
75	Revenus des immeubles	24000	21400,95	89,17
76	Produits financiers	0	2,55	100
2	Résultat reporté	55483,73	55483,73	100
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	322299,73	307694,17	95,47



LE BUDGET GENERAL 2015

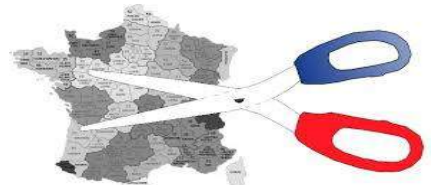
Les dépenses d'investissement

Compte	Libellé	BP 2015	CA 2015	% Exéc.
23	Mise en conformité administrative et technique bâtiment scolaire et salle polyvalente	108136	3670,11	3,39
16	Emprunts et dettes assimilées	18962	18561,2	97,88
26	Participations et créances rattachées à des particip.	310	310	100
1	Solde d'exécution négatif reporté	31038,07	31038,07	100
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	158446,07	53579,38	33,81

Les recettes d'investissement

Compte	Libellé	BP 2015	CA 2015	% Exéc.
13	Subventions d'investissement	34488	1041	3,02
16	Emprunts et dettes assimilées	53662,27	1000	1,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	32838,07	32516,13	99,02
21	Virement de la section de fonctionnement	35266,73	0	0
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2191	2191	100
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	158446,07	36748,13	23,19

LE NOUVEAU DECOUPAGE



4 mars 1790 :

Le débat de la fin 1789 / début 1790 fait table rase des divisions territoriales de l'Ancien Régime mais en gardant ce qui était rationnel dans les limites de circonscriptions. Il a créé de nouvelles divisions territoriales sorties de l'imagination des Constituants... Et... depuis, le département et le canton ont fait leurs preuves.

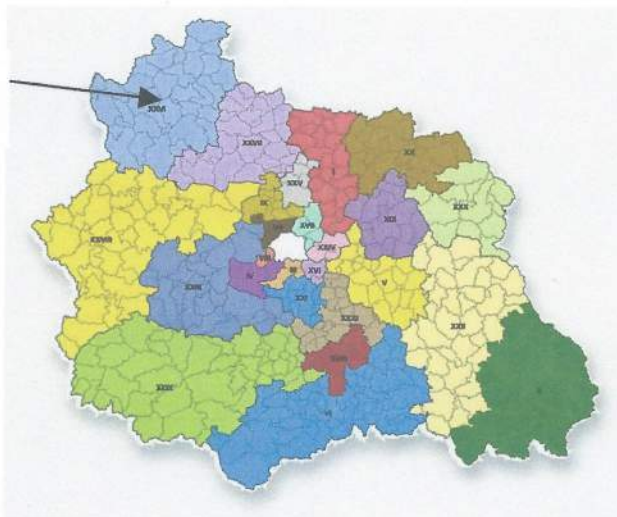
Le canton « St Gervais d'Auvergne » comptait 10 communes : Ayat sur Sioule –Biollet- Charensat – Espinasse- Gouttières – St Gervais d'Auvergne – St Julien la Geneste – St Priest des Champs – Ste Christine et Sauret-Besserve.



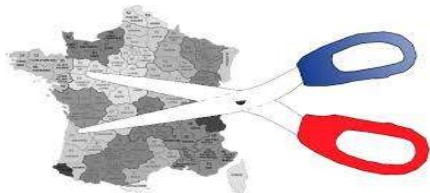
21 février 2014 :

Depuis la promulgation du décret n° 2014-210 : la délimitation des cantons a changé. Voici la configuration cantonale du département du Puy-de-Dôme.

Canton de
Saint Eloy-les-Mines



le canton n° 26 (Saint-Eloy-les-Mines) comprend les communes suivantes : Ars-les-Favets, Ayat-sur-Sioule, Biollet, Bussières, Buxières-sous-Montaigut, La Cellette, Charensat, Châteauneuf-les-Bains, Château-sur-Cher, La Crouzille, Durmignat, Espinasse, Gouttières, Lapeyrouse, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf-Eglise, Pionsat, Le Quartier, Roche-d'Agoux, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Hilaire, Saint-Julien-la-Geneste, Saint-Maigner, Saint-Maurice-près-Pionsat, Saint-Priest-des-Champs, Sainte-Christine, Sauret-Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx. Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Saint-Eloy-les-Mines. Il est administré par le Conseil Départemental qui en est l'organe exécutif. Le binôme « Pierrette Daffix-Ray / Laurent Dumas » en est le représentant.



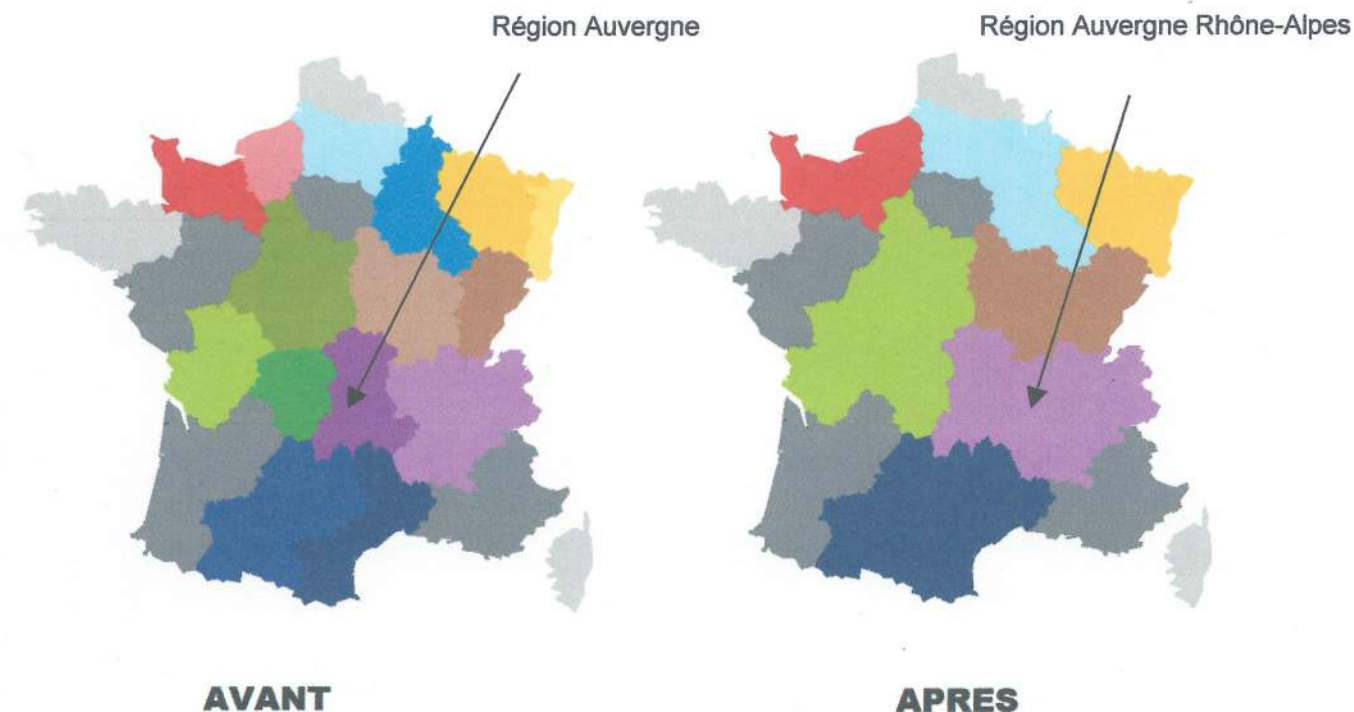
LE NOUVEAU DECOUPAGE

La communauté de communes

Le périmètre des nouvelles intercommunalités est en cours d'élaboration. Le schéma proposé par le préfet proposait initialement plusieurs combinaisons possibles. La dernière mouture du 2^{ème} semestre 2015 a été refusé à la fois par le conseil municipal d'Espinasse et par le conseil communautaire Cœur de Combrailles au profit d'une extension géographiquement sensible (voire la page des délibérations). La carte définitive devrait être ratifiée en 2016.

La région

La région Auvergne n'existe plus. Les élections de décembre 2015 ont donné un pouvoir exécutif à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'organise en Conseil Régional dont le premier président est Laurent Wauquiez élu en décembre 2015.



Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

(Cette réforme est portée par les ministres Bernard Cazeneuve, Marilyse Lebranchu et André Villani).

Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administrations, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression « millefeuille territorial ». L'ensemble est souvent illisible pour le citoyen...

Qu'en sera-t-il demain ?

A.D.I.L.

Maison de l'Habitat
129 av de la République
63100 CLERMONT FD

04 73 42 30 78

contact@adil63.org

Site www.adil63.org

Permanence

À Riom : Mairie Annexe

5, mail Jost Pasquier
63200 RIOM

04 73 33 71 18

Les 1er et 3eme mercredis de chaque
mois de 9h à 12 h

Une aide, un guide pour
vos financements :

- prêts et aides dont vous pouvez bénéficier,
- Plan de financement le mieux adapté à votre situation
- des juristes pour un diagnostic sur mesure.

Vous souhaitez

construire, vendre, louer, faire
des travaux.....

L'ADIL met à votre disposition
plusieurs centres d'Information
sur l'Habitat ou Permanences
dans le département (même en
zone rurale).

Pour :

La fiscalité (impôts, droits de muta-
tion, avantages fiscaux),

Les assurances liées à l'emprunt, la
construction ou l'habitation,

Les garanties (hypothèque, cau-
tion...),

La réglementation (insalubrité,
plomb, amiante...),

La performance énergétique

(prêt et aide pour sa maîtrise),

La location (bail, loyer, charges, état
des lieux et aussi trouver un loge-
ment social, un garant ou le finance-
ment d'un dépôt de garantie).



Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie



Retrouvez toutes les coordonnées et informations utiles des différents dispositifs et services disponibles et intervenant sur votre commune :

- Services d'aides à domicile
 - Services de soins infirmiers
 - Médecins généraliste
- Services de portage de repas.

CLIC Riom Limagne Combrailles

73 rue Lafayette

63200 Riom

 **04 73 33 17 64**

clic.riom.limagne.combraille@wanadoo.fr

www.clic-riom.fr



Œuvrant pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, dans une mission de service public, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention, et des moments d'échange et de partage.

ACCUEIL AU PUBLIC



À l' école

Cette année le RPI Biollet-Charensat-Espinasse accueille 20 élèves en maternelle à Biollet (de la toute petite section à la grande section) 21 élèves en CP-CE1-CE2 à Charensat, ainsi que 22 élèves en CM1-CM2 à Espinasse. L'équipe enseignante est constituée d'Aurélie Morel, Alexandra Cornieux et Marine Peyrot.

En 2014 –2015

Voyage à Vulcania

Juin 2015



Piste routière à l'école
d'Espinasse



Spectacle du RPI
A Biollet



ACCUEIL AU PUBLIC

À l'école

Une fin d'année
« arrosée » à l'école
d'Espinasse



En 2015 - 2016

Dans le cadre de la semaine du goût, le Domaine de Baudry, situé à Saint-Hilaire-près-Pionsat, nous a chaleureusement ouvert les portes de son confiturium et de sa pisciculture. Nous avons pu déguster différentes variétés de confitures et en apprendre plus sur leur fabrication.

Pour clore cette fin d'année dans la bonne humeur, les élèves ont présenté des danses et des chants à l'occasion du spectacle de Noël qui a pris place à Charensat. Lors de cette soirée, les enfants ont vendu des objets de Noël confectionnés en classe.

Le dernier jour d'école, les enfants se sont rendus au cinéma La Viouze pour voir le film « Le Petit Prince » avant de regagner la salle des fêtes d'Espinasse pour partager ensemble le repas de Noël.



« A tous et à toutes, j'adresse mes Meilleurs Vœux pour l'année 2016. » Marine PEYROT

ACCUEIL AU PUBLIC

Office de Tourisme des Combrailles



du neuf en 2015....

- Fréquentation des bureaux de tourisme en 2015

L'Office de tourisme des Combrailles a reçu dans ses 11 bureaux de tourisme **17027 personnes**, a traité 2386 demandes téléphoniques et 422 demandes mails. Avec près **77000 visites** notre nouveau site internet a vu sa fréquentation augmenter de 20 %

- Nouveau site internet en responsive web design adapté à toutes les formes de support.

- Une **interface plus attractive**, avec de nombreux visuels, et dès la page d'accueil, un accès ciblé pour notre cœur de clientèles (famille, rando), la mise en avant des actualités, **des animations phares du territoire, de notre page Facebook...**

- **Nouveauté ! La réservation en ligne**

Il est maintenant possible de disposer d'une visibilité supplémentaire pour la réservation des séjours. Un module de réservation en ligne pour les hébergements ou les activités est accessible dès la page d'accueil

- **Le lien vers les réseaux sociaux**, pour pousser plus loin l'internaute dans la découverte de la destination, et le partage après séjour ou pour **vous habitants des Combrailles** pour nous faire partager vos découvertes, vos photos ou vos animations...

<https://www.facebook.com/Office-de-Tourisme-des-Combrailles-442703939176373/>

- Une **carte interactive**, qui affiche les offres et permet de faire des recherches.

- **Des recherches plus affinées** : des idées de séjours, « Il pleut, que faire »....

- Marchez, randonnez, baladez-vous dans les Combrailles !

Après la publication des 10 premières fiches randonnées, 5 nouvelles fiches complètent la collection : Montcel, Saint-Pardoux, Jozerand, Bromont-Lamothé et Blot-l'Église.

Elles sont en vente au prix de 1 € dans vos bureaux de tourisme.

- Découvrez les richesses des Combrailles d'une manière ludique et originale : le géocaching

À faire en famille une **chasse au trésor** nouvelle génération !

Le Geocaching consiste à rechercher des « caches ». Celles-ci sont des petits contenants dissimulés dans la nature qui sont géo-référencés sur un site internet officiel : www.geocaching.com.

Certaines caches contiennent des objets. Si vous le souhaitez, vous pouvez les prendre à condition de déposer à la place quelque chose de valeur identique ou supérieure.

Des multi caches à Pontgibaud, Herment, Miremont ou Pionsat, des caches traditionnelles à Messeix ou St-Rémy-de-Blot. l'office de tourisme a multiplié ses offres en 2015.



- Un circuit de randonnée itinérante : **Escapade nature et sportive !**

2 jours de randonnée liberté, des gorges de la Sioule au contrefort de la chaîne des Puys...

L'office de tourisme vous propose un séjour clé en main, suivez sur 2 jours l'itinéraire de 49,5 km avec portage de bagages, nuit dans des hébergements insolites (cabanes, lodges...), soirées bien-être, relaxantes en jacuzzi ou bain norvégien.

- Une équipe à votre service ! Venez nous voir !

- **Besoin d'une connexion internet**

Les bureaux de tourisme permanent disposent d'une connexion wifi gratuite.

- **Des petits cadeaux à faire, visitez notre espace boutique**

Livres sur les Combrailles ou l'Auvergne, fiches patrimoine, mugs, magnets, jeu des 7 familles.....

La boutique c'est aussi la **billetterie**, avec la vente des billets Vulcania, Lemptégy, Veygoux, Panoramique des Dômes ou des billets pour des spectacles ou des concerts.

- Associations : **Pourquoi pas une excursion dans les Combrailles ?**

Notre service commercialisation vous propose des journées ou des demi-journées organisées à votre goût. Retrouvez nos proposition sur : www.tourisme-combrailles.fr

- Les projets 2016

- **Développement des activités de pleine nature : création d'un circuit itinérant à VTT**

En partenariat avec les communes, les communautés de commune des Combrailles et la ligue d'Auvergne de cyclotourisme, l'office de tourisme proposera en 2016 un circuit itinérant à VTT d'une semaine. L'objectif est de créer un produit d'appel pour valoriser le territoire en matière de VTT. Cette offre est à destination des individuels ou des clubs de VTT. Elle sera en place au printemps.

- **La randonnée connectée**

La randonnée est la première demande d'activité. L'office de tourisme crée une application randonnée, accessible sur vos tablettes et smartphones, en ligne au printemps.

- **Des boutiques plus attractives**

Nos bureaux vont multiplier les offres de produits en vente dans les boutiques et réaménager les espaces.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a renouvelé ses traditionnelles actions mises en place depuis 2011 : cadeaux de naissance, accès gratuit à la salle informatique d'Espinasse pour les jeunes de moins de 16 ans ou encore visite et cadeau d'anniversaire ou à l'occasion de Noël pour les aînés.

Initiative 2015

Le dimanche 29 novembre, le repas de fin d'année était organisé conjointement par le CCAS et la Club de l'Amitié. C'est donc en association entre membres du Club et Aînés de la commune que chacun a pu déguster le repas servi à la salle des fêtes.



En décembre, le CCAS perpétue la tradition et offre aux enfants la visite du Père-Noël, un goûter et un spectacle jeune public. Ce dernier était un « one woman show » proposé par la comédienne

Georgette BRIKHOLE.

Un spectacle qui inclut des sculptures constituées de ballons de baudruche ainsi que de multiples couleurs et costumes pour des situations cocasses et variées.



LES TRAVAUX REALISES



Sur les routes, il y a eu diverses réparations de type « pointes à temps » sur les routes goudronnées de la commune,



Bois du Mas

Riolbet



Et création d'une extension de voirie neuve « empierrement, imprégnation, bicouche de goudron » pour aller de Chausserue à La Ribeyrolle.



Des travaux d'aménagement ont aussi été réalisés sur le réseau de distribution de l'eau : Rénovation du château d'eau de La Bourgeade et de la station de pompage de Pramagnat et remplacement du château d'eau des Rochettes par un by-pass.

Château d'eau de la Bourgeade



Pramagnat



Le « by-pass » aux Rochettes



LES TRAVAUX REALISES

Afin d'améliorer les abords de l'agence postale communale, en particulier la séparation du logement et de la place publique, un muret remplace le grillage qui existait au préalable.



C'est l'employé communal, **Dominique COMBEMOREL**, qui a réalisé les travaux.

Pour harmoniser avec les abords du bâtiment des Gabelous, le muret a été enduit et recouvert d'une banquette sans grillage d'enceinte. L'espace est donc clos sans aspect de stricte fermeture.

Télécommunication.

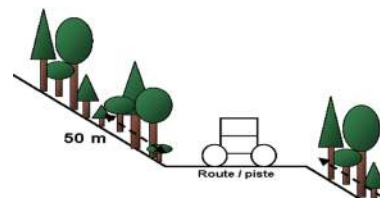
A la différence de nombreuses zones du territoire de la communauté de communes Cœur de Combrailles ou des territoires avoisinant, la commune bénéficie d'une bonne couverture pour la téléphonie mobile et l'Internet. Elle a été retenue par la filière du groupe Orange : « Auvergne Très Haut Débit » et la « Régie Auvergne Numérique » pour la réception du Wifi Max.



Le conseil municipal a donné son accord en permettant l'implantation des poteaux nécessaires aux télécommunications sur son domaine public. Le coût de la réalisation n'est pas à la charge de la commune, la réalisation des travaux non plus.

L'un des poteaux (image ci-dessus) est installé aux environs du village des Rochettes, le second se trouve à proximité de l'Antenne au Mazet.

SCHEMA DE DESSERTE FORESTIERE (SDDF)



Un schéma de desserte forestière vient d'être réalisé par la communauté de communes. Concernant la commune d'Espinasse c'est principalement dans les bois de Pierrebrune-Grelet que d'importants travaux sont préconisés. Vous pouvez en prendre connaissance sur la carte ci-contre.

Il s'agit de :

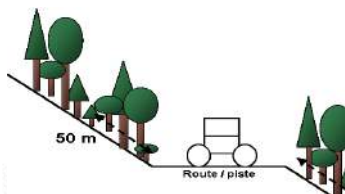
- Routes pour grumiers**; d'une largeur de 3,50m avec un empierrement de 30cm d'épaisseur sur toute la longueur plus des fossés et passages busés.

- Pistes de débardage**; d'une largeur permettant le passage d'un engin de débardage et d'un empierrement partiel.

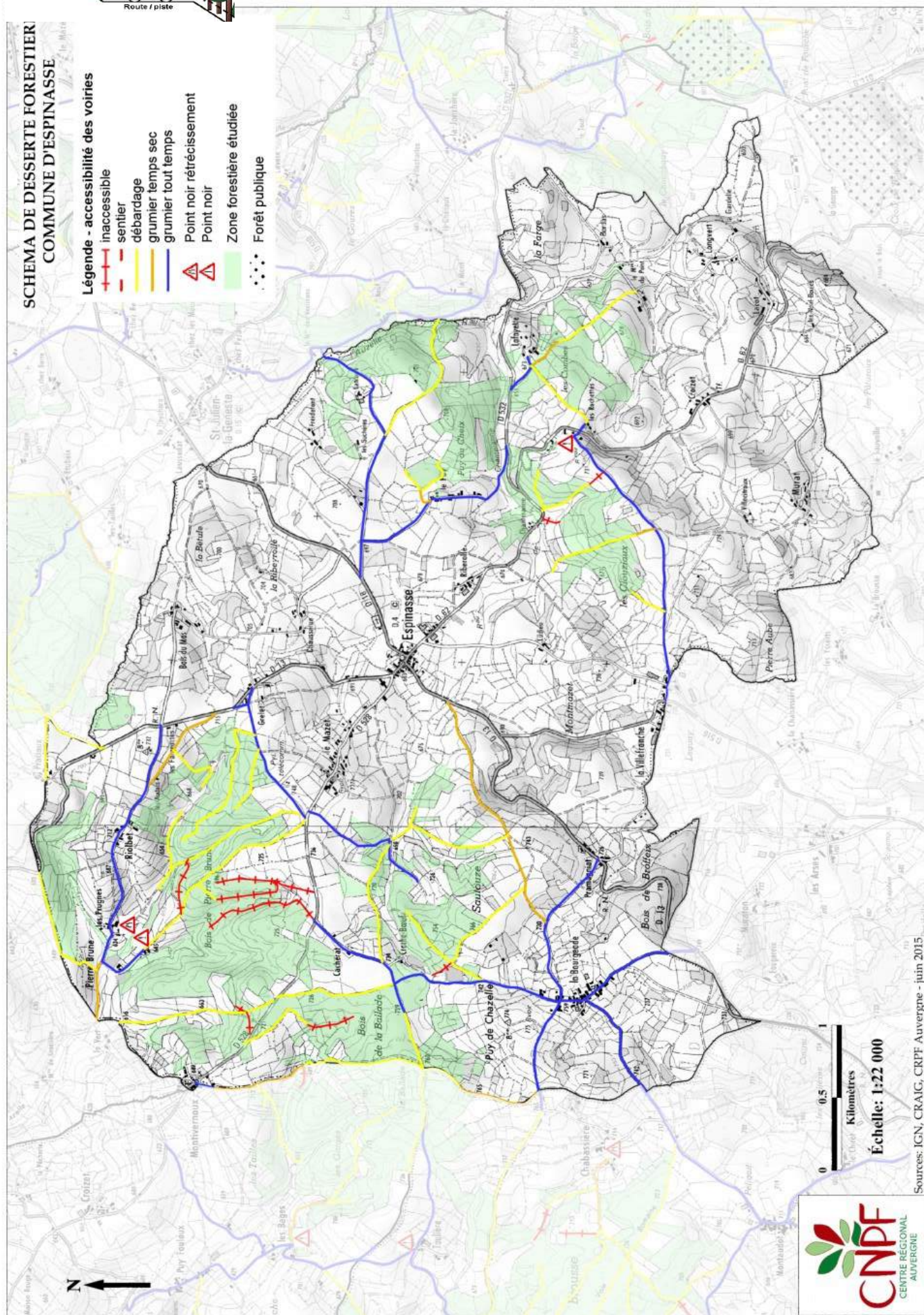
- Places de dépôts de bois avec ou sans place de retournement pour grumiers** ; terrassement de 300 à 500m² avec empierrement sur 30cm d'épaisseur.



L'ensemble des travaux prévus sur notre commune reviendraient à 157 700 euros pouvant être subventionnés à 80% ; soit 31 540 euros à la charge communale et réalisables sur 10 ans. Un programme sera prochainement établi en conseil municipal et la réalisation de ces travaux dépendra pour l'essentiel de l'accord donné (ou non) par les propriétaires riverains concernés par la cession de terrain.



SCHEMA DE DESSERTE FORESTIERE





Vœux de la municipalité le **11 janvier 2015**. Le matin même à St Gervais, avait lieu une marche blanche de solidarité envers les victimes des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher survenus le 7 janvier.



Sous une petite pluie le **8 mai**, ou sous un soleil radieux le **11 novembre**, les enfants de l'école, leur enseignante et de nombreuses personnes, commémorent les tristes armistices des guerres de XXème siècle. Le **16 novembre**, ils sont encore présents et respectueux lors de la minute de silence nationale. C'est l'hommage aux 130 victimes des attentats du 13 novembre à Paris.



Même enrhumé **Fernand GONSOT** est disponible pour le retour de fête le **3 octobre**, comme il l'était pour défiler le 12 juillet.



Journée de solidarité pour un grand nettoyage de la salle des fêtes.



Apprentissage civique.



Devoir citoyen. 2015 = année électorale



Respect de la tradition.



Le 13 juin

Jour de Noces
tout en couleurs...
Voiture rétro...et
belle farandole au
son des fifres.....

.....un peu de
Camargue dans
le Bourg...



Le 12 juillet

Comme un air de retour de
croisade....

La foule est dense. Elle
danse et chante sous les
accords celtiques

L'ambiance est
médiévale.....



Le 31 juillet,

c'est le Jazz Manouche qui
attire un large public .



LA XVIIIème FÊTE



Une météo « à la 2015 » les 11 et 12 juillet pour la préparation de la fête comme pour son organisation, sa réalisation ou sa désinstallation : **que du soleil et du ciel bleu**. La fête se déroulait au centre-bourg, investissant tout l'espace. La salle des fêtes était comble la nuit du 11 pour le bal des jeunes. Le dimanche matin, on s'affairait de partout pour pavoiser la place et les bâtiments, d'écussons aux armoiries diverses et autres oriflammes. Préalablement, il avait fallu toute la semaine pour monter chapiteaux et podium ainsi que pour préparer les chars du défilé ou encore récupérer ou réaliser les 70 costumes servant à jouer « **Robin des Bois** ».



Histoire du défilé : Le Prince Jean en son château faisait bombance et ripaille alors que les petites gens dépérissaient en prison pour ne s'être acquittés de l'impôt alourdi des rapines des questeurs. Le retour du Preux chevalier Richard et de ses courageux croisés allait faire la différence. Les précédant de peu, le Prince des voleurs : Robin des Bois aidé de ses fidèles compagnons organisa la capture des percepteurs. Ils furent exécutés en place publique et le butin



redistribué aux pauvres. Le roi Richard rétabli sur son trône donna la main de Marianne à Robin.

La Reine-Mère de pourpre et d'hermine vêtue rentra sur ses terres en grand apauvrissement et ses troubadours animèrent banquet et bal des noces.





LA XVIIIème FÊTE

Les noces de Robin et Belle Marianne



Et la parade enjouée de l'après-midi recommença de plus belle sous les étoiles.... Cette fois, ce fut un défilé entièrement illuminé..... La foule était nombreuse.

Lorsque s'enflammèrent les flambeaux, à la suite des chars et des enfants, elle se rangea en cortège pour assister au feu d'artifices mais elle regrettait déjà que soit fini le concert frénétique du groupe vedette de la journée :

« OUBERET »

Invité vedette de la fête

« OUBERET »

Quand on parle de musique celtique, on entend cornemuse, pub, marin, kilt, claquettes, pirate, chevaliers, lutins ou fête de village. **Oubéret**, c'est tout ça, et bien plus encore...C'est 400 concerts avec des groupes comme Tri Yann, Manau, ou Celkilt et bien d'autres.

Les 5 musiciens d'**Oubéret** sillonnent les routes de France et d'Europe pour faire découvrir leur univers. Mêlant instruments traditionnels, chants de marins, légendes, danses, énergie rock et costumes hauts en couleurs, ils étaient les invités d'honneur de la XVIIIème fête d'Espinasse, le **12 juillet** dernier. Et puisque le thème retenu pour le défilé et le banquet du soir était « **Robin des Bois** », les musiciens comme les figurants du défilé et la Reine des Foins avaient des allures d'un autre temps



Les 5 musiciens de la joyeuse formation celtique sont :

Maya le Lutin

Niko le Pirate

Jocelyn 1er

Sylvain le Gaulois

Thomas le Pêcheur.

Le Comité des Fêtes

Le bureau formé pour l'année 2015 a organisé plusieurs bals de jeunes et la Fête des 11 et 12 juillet. Cette dernière a été couronnée d'un grand succès avec une foule nombreuse et ravie du spectacle offert. En dépit du coût élevé du concert **OUBERET** et de l'accès gratuit à la fête ; les comptes se sont équilibrés. Les bals quant à eux ont laissé un peu de bénéfice.

Le Comité des Fêtes remercie toutes celles et tous ceux qui se sont investis sans compter pour la fête et plus particulièrement **Jean Marc RAYNAUD** et l'équipe du **Musée de l'Ancien Temps** de St Maurice, pour leur aide précieuse.

Le premier défilé de chars en nocturne entièrement illuminé à remporté un grand succès.

Merci à tous.

L'Assemblée Générale

du Comité des Fêtes

pour la nomination d'un nouveau bureau est prévue le

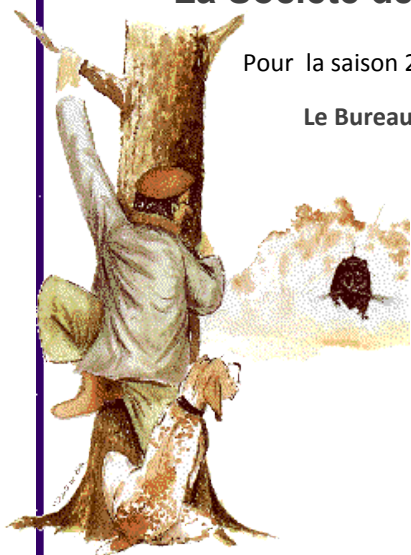
23 janvier 2016 à

20 heures

à la Salle de Réunion de la Mairie.

Tout le monde est invité.

La Société de Chasse



Pour la saison 2015/2016 : 33 adhérents

Le Bureau : Yves BUSSIERE

Président

Gérard BRETTE

Vice-président

Mickaël MOURDON

Trésorier

Jérôme GOURSON

Secrétaire

Lâchers de Gibier : 130 faisans et 50 perdrix.

Attribution des bracelets :

18 chevreuils (12 prélevés)

5 sangliers adultes (4 prélevés,)

Illimité pour les jeunes : (9 prélevés)

Remerciements à toutes les personnes qui ont pris part à nos manifestations ainsi que celles qui nous ont aidé à les organiser.

Remerciements également aux chasseurs qui ont participé à l'entretien de la cabane de chasse.

La société est très reconnaissante envers les propriétaires fonciers qui lui permettent de chasser chaque année.

Pour information : Une gentille jeune chienne de chasse a été trouvée en novembre. Le vétérinaire nous a assuré de sa bonne santé et de l'absence de puce ou tatouage d'identification. Personne ne l'a réclamée en dépit des annonces passées. Nous en prenons soin et la faisons participer à nos actions de chasse. Pour toute information ou renseignement : contacter un membre du bureau. Sa photo est également disponible en mairie

BONNE et HEUREUSE ANNEE à TOUS.

Yves BUSSIERE

Le Club de l'Amitié

Le 29 novembre 2014 l'AG extraordinaire a mis en place une nouvelle équipe qui s'efforce d'animer ce club pour la satisfaction des adhérents dans un climat d'amitié et de convivialité.

Nombreuses ont été les activités en 2015.

Le 18 janvier : Assemblée Générale Statutaire du club et Repas-galette,

Le 1er mars : Repas-chevreuil (grand merci à la société de chasse),

Le 3 mai : Repas de printemps du club,

Le 31 mai : Thé dansant avec un orchestre réputé dans la région (retenu pour le 29 mai 2016),

Le 12 juillet : de nombreux membres du club ont participé à la fête des foins (confection d'un char, tenue des buvettes, des entrées et autres...),

Le 21 août : Repas champêtre à l'étang.

Le 7 novembre : Repas à « thème » : pâté de pommes de terre— Ouvert à tous et animé par un orchestre très connu,

Le 29 novembre : dans le souci du « bien vivre ensemble », le CCAS et le club ont organisé le repas d'automne en commun à la satisfaction de chacun,

Le 13 décembre : Concours de belote qui a réuni 40 équipes.

Depuis novembre, les « après-midi belote » ont repris dans la convivialité, agrémentés des traditionnelles tartes faites maison

Prochaine manifestation : AG et Galette

le 17 janvier 2016.

Les membres du bureau se joignent à moi pour vous offrir nos vœux de bonheur et de santé.

La Présidente : **Eliane BICHARD**

LA VIE PARTICIPATIVE



Remerciements à Monsieur Bernard THEVENET de Latroux qui a offert le majestueux sapin ornant la place de l'église à l'occasion de la décoration des fêtes de fin d'année au centre-bourg ainsi qu'à tous les habitants qui ont décoré abords et façades pour illuminer notre quotidien.



Le site Internet : **espinasse63.e-monsite.com**

Un grand merci à **Jean-Marc Quintanel du Bourg** qui a créé ce site.
Vous êtes invités à le visiter sans modération.

Actualités

Espinasse se dote d'un site internet : Le site officiel de la commune d'Espinasse. Ce site vous permettra de consulter des informations sur la commune et de suivre son actualité.

Recensement de la population en 2016

Il sera effectué en début d'année (février) par l'agent recruté soit :

Madame Odette DEHEDIN du Bourg.

Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.

JEU



Connaître la commune : le retour

A la demande de nombreuses personnes, le jeu revient. A vous d'identifier les images ci-dessous.



N°1 _____



N°2 _____



N°3 _____



N°4 _____



N°5 _____



N°6 _____

INVITATION



Le Maire et le Conseil Municipal vous convient avec le plus grand plaisir pour les

Vœux du Nouvel An

Le dimanche 10 janvier 2016

à partir de 14 h 30 à la salle des fêtes d'Espinasse.

Au programme de l'après-midi :

Accueil des nouveaux arrivants

Présentation de la vie communale

Diaporama

Echanges autour du verre de l'amitié offert à tous.

Ce bulletin 2016 s'achève.

Merci de l'avoir parcouru avec le renouvellement de nos sincères excuses pour les erreurs qui auraient pu se glisser en dépit de notre bonne volonté.

Bulletin municipal 2016

Impression—Agence Icombrailles -Pionsat 04 73 52 33 42



XVIIIème Fête des foins

